



Fermeture de la piscine de la Maladaire cet été pour rénovation

La piscine de la Maladaire sera fermée en juillet et août pour des travaux de rénovation, dont notamment le changement du système de filtration de l'eau, l'amélioration de l'éclairage de la zone de baignade, la rénovation des joints de carrelages et la mise aux normes des plongeurs.

Inaugurée en 1977, la seule piscine olympique couverte du Canton n'a cessé d'être améliorée depuis, notamment au niveau de la consommation énergétique. En 2009, la zone d'accueil, les vestiaires et les douches ont été complètement rénovés. Ces travaux avaient été coordonnés avec l'installation d'une chaudière à bois utilisant le bois des forêts montreuusiennes, et chauffant également les serres communales et l'EMS voisin.

L'installation de filtration date de 1976, année de la construction. Elle nécessite donc d'être changée et mise aux normes actuelles.

L'ampleur des travaux demande une fermeture de la piscine pour une durée de deux mois. Pour cette raison et afin d'éviter d'autres fermetures pour le public, il a été décidé d'en profiter pour réaliser différents travaux d'entretien et de rénovation, dont l'amélioration de l'éclairage de la zone de baignade, la rénovation des joints de carrelages, la mise aux normes des plongeurs et échelles, le remplacement du revêtement de sol de la salle de sport du 1^{er} étage, le renouvellement des passerelles mobiles, ainsi que le changement des revêtements des sols et des murs de la zone vestiaires et douches.

L'ensemble des travaux est devisé à CHF 2'335'000.-. Cet investissement important s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de proposer des installations sportives de qualité et il vient s'ajouter à la récente réalisation du complexe sportif de la Saussaz, ainsi qu'à la rénovation de la salle Omnisports du Pierrier, qui débutera également cet été.

La période de juillet et août est celle qui porte le moins préjudice aux utilisateurs de la piscine, ainsi qu'aux activités scolaires et associatives qui s'y déroulent. L'été permet également aux nageurs de profiter des diverses possibilités de baignade dans la région, tant au lac que dans les bassins extérieurs des environs. La Municipalité regrette les désagréments occasionnés aux usagers et en appelle à leur compréhension.

Les détenteurs d'un abonnement propre à la piscine de la Maladaire verront la validité de leur abonnement prolongée en fonction de sa date d'échéance. Par contre, les abonnements régionaux des piscines de la Riviera ne sont pas concernés par cette mesure, puisque les autres piscines restent accessibles.